

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012
DELIBERATION N°2012-50

OBJET : Lettre de cadrage budgétaire 2013.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

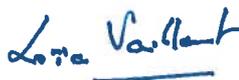
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER par 20 voix pour, 3 contre et 1 abstention la lettre de cadrage budgétaire 2013.

Fait à Tours, le 27 septembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT